



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE Marché de travaux

841 – CENTRE INDOOR PRIMAT

1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

SODIAC

Immeuble Doret – 121 Boulevard Jean Jaurès – CS 81 091

97404 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. 02 62 90 21 00 – Télécopie : 02 62 90 21 21

Représentée par Monsieur Jean-Claude PITOU – Directeur Général Délégué

Point de contact : Mikaël GERMAIN – e-mail mgermain@sodiAC.fr et cthesee@sodiAC.fr

Type du Pouvoir Adjudicateur et Activité principale : Société d'Economie Mixte Locale – Logement et développement collectif

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la SODIAC.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

2 - OBJET DU MARCHÉ

2.1 – Intitulé attribué au marché par le Pouvoir Adjudicateur

Construction d'un complexe d'activité de sports et loisirs, de bureaux et de commerces, situé à Primat sur la Commune de Saint-Denis, dénommé « CENTRE INDOOR PRIMAT ».

2.2 – Type de marché et lieu d'exécution des travaux

Marché de travaux bâtiment, Commune Primat - Sainte-Clotilde

2.3 – Description succincte du marché

Ce projet est une opération de construction neuve portant sur la réalisation d'un complexe d'activité de sports et loisirs, de bureaux et de commerces

2.4 – CPV

Objet principal : 45000000

2.5 – Code Nuts : FRY4

3. TRANCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché ne comporte pas de Tranche.

Les travaux à réaliser comportent 13 lots : (cf. article 5 ci-après). La présente procédure ne concerne que les lots :

1 – VRD / TERRASSEMENTS / GROS ŒUVRE / CARRELAGE

2 – CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE / BARDAGE / METALLERIE

3 - ETANCHEITE

Les entreprises peuvent répondre pour un ou plusieurs lots. Dans tous les cas, elles remplissent un acte d'engagement par lot.

4. VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Variantes

La proposition de variante est autorisée.

Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle pour les lots objet de la consultation.

5. DECOMPOSITION DES LOTS

Lot	Désignation du lot
1	VRD / TERRASSEMENTS / GROS ŒUVRE / CARRELAGE
2	CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE / BARDAGE / METALLERIE
3	ETANCHEITE
4	MENUISERIES EXTERIEURES
5	MENUISERIES INTERIEURES / PLATRERIE
6	PEINTURE
7	RESINE DE SOL
8	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
9	PLOMBERIE / VENTILATION / CLIMATISATION
10	ASCENSEURS
11	BASSE TENSION
12	ESPACES VERTS
13	SIGNALETIQUE

Seuls les lots 1,2 et 3 sont concernés par la présente procédure. Les autres lots font l'objet d'une procédure adaptée conformément aux articles 22 et 27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016 pris en application de l'Ordonnance 2015-899 du 23/07/2015.

6. RENSEIGNEMENTS JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

6.1 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

1) Cautionnement et garantie exigés

Une retenue de garantie sera appliquée sur chaque acompte dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Cette retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

Il sera exigé la constitution d'une garantie à première demande couvrant la totalité du remboursement de l'avance prévue au marché.

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent

Le paiement des sommes dues à l'entreprise se fera en euros et dans un délai maximum de 45 jours à compter de la réception par le Maître d'œuvre de la demande de paiement sous forme de décomptes mensuels.

3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques en cas d'attribution du marché

L'attribution se fera en lots séparés. Pour chaque lot les soumissionnaires peuvent répondre en entreprise unique ou en groupement. Que le groupement soit solidaire ou conjoint, le mandataire est toujours solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Les candidats qui ne présenteront pas les garanties et capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes seront éliminés. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement sera globale.

Si pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées ci-dessous. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché (engagement écrit de l'intervenant).

En cas de groupement, l'ensemble des cotraitants fournira obligatoirement l'intégralité des pièces demandées.

Pour les candidats qui sont dans l'impossibilité de produire les références demandées (création récente par exemple), ils peuvent justifier de leurs capacités par d'autres moyens et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

Situation juridique

1 > Une lettre de candidature (Formulaire DC1 du 26/10/2016) renseignée, comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

2 > Un justificatif d'inscription au Registre du Commerce ou de la profession, ou récépissé du dépôt de déclaration auprès du Centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription, ou équivalent ;

Capacité économique, financière et technique

3 ► Déclaration indiquant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ou pour une entreprise de création récente tout moyen équivalent de preuve de sa capacité financière

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

- Niveaux minimaux de capacités financières (Chiffre d'affaire minimum). Conformément à l'article 44 – III du Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le chiffre d'affaires hors taxes de trois derniers exercices disponibles devra être équivalent à au moins 8 900 000 € pour le lot 1 et à au moins 4 000 000,00 € pour le lot 2 et pour le lot 3, à au moins 600 000,00 € par année dans le domaine relatif aux travaux objet de la consultation ; Il est précisé que le candidat pourra justifier de sa capacité financière par tout autre moyen approprié et notamment par la production de déclarations appropriées de banques, ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents, de bilans ou d'extraits de bilan, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

4 ► Note sur l'organisation de la société, où le candidat présentera précisément : son activité, son organisation interne et ses moyens matériels et humains (notamment, effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années) ;

5 ► La liste des principaux travaux de l'opérateur économique, au cours des 3 dernières années, dans le domaine du présent avis, en indiquant : le montant, la date et le destinataire public ou privé ainsi que les mesures environnementales mises en œuvre par le candidat.

6 ► Photocopie des certificats de qualifications professionnelles possédés, ou toute preuve de la capacité de l'opérateur ;

7 ► Indication des titres d'études et professionnels de l'encadrement technique de l'opérateur économique ;

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2 ►, 3 ►, 4 ►, 5 ►, 6 ►, 7 ► ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

7 - PROCEDURE

Procédure concurrentielle avec négociation conformément aux dispositions des articles 25, 71 à 73 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'Ordonnance 2015-899 du 23/07/15.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Recours à une procédure se déroulant en phases successives durant la négociation afin de réduire le nombre des offres à négocier : Non

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures reçues, la liste restreinte comprendra un minimum de trois (3) et un maximum de cinq (5) candidats par lot.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les candidats seront sélectionnés sur la base de leur capacité économique, financière et technique.

8 - DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés dans un délai de 22 mois y compris période de préparation, hors congés légaux et hors période de GPA.

9 - CLAUSE SOCIALE

La SODIAC, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion a décidé de faire application des dispositions de l'article 6 du Décret 2016-360 en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable à l'ensemble des lots. Les entreprises qui se verront attribuer ce lot, devront réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

10 - DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

La date limite de réception des offres est fixée au **07 Août 2017 - 12H00 (heure locale)**.

11 - AUTRES INFORMATIONS

Le soumissionnaire est informé que :

- la langue utilisée pour la remise de la candidature est le Français,
- le candidat est informé que le maître d'ouvrage ne permet pas aux candidats d'adresser leur candidature sous la forme dématérialisée. Seul le format papier est admis.

Les dossiers de candidatures seront remis sous pli cacheté à l'adresse indiquée en I, à l'attention de l'Activité Achats et Assurances avec la mention « Candidature pour la réalisation des travaux de Construction d'un complexe d'activité de sports et loisirs, de bureaux et de commerces dénommé « CENTRE INDOOR PRIMAT – Ne pas ouvrir ».

Durant la phase d'établissement des candidatures, il n'est pas prévu la remise de cahier des charges ou de documents complémentaires.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, selon les critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou encore dans le document descriptif.

12 - INTRODUCTION DES RECOURS

Référé précontractuel : avant la signature du contrat, soit dans un délai minimal de 16 jours suivant la notification de la décision de rejet lorsque la décision est envoyée par voie postale, ou de 11 jours lorsque la décision est transmise par voie électronique.

Référé contractuel : dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne ou dans un délai de 6 mois dans les autres cas recevables auprès du Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis de la Réunion.

Recours contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la notification de décision.

13 - PROCEDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis
5 avenue André Malraux – Champ-Fleuri
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. : 0262 40 23 45

14 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS

JOUE : 05 JUIL. 2017
JIR et QUOTIDIEN : 05 JUIL. 2017

Le Pouvoir Adjudicateur

~~Stéphane ROUSSEL
Responsable Adjoint
du Pôle Conduite d'opérations~~

SODIAC

Bâtir ensemble

Immeuble DORET - 121 boulevard Jean Jaurès,
CS 81 091, 97 404 Saint-Denis CEDEX
T. 0262 90 21 00 | RCS : B 378 918 510 . 90 B 385